

L'Association a pris pour règle, et c'est d'ailleurs son devoir, de "travailler à ce que, en autant que possible, le commerce de détail des cités, villes et villages, reste entre les mains des détailliers."

Les mots entre guillemets sont tirés de la constitution même de l'Association, et nos lecteurs savent ce qu'a déjà fait l'Association dans ce sens, avant même qu'elle ait obtenu sa charte du gouvernement fédéral. C'est grâce à elle que les projets de loi concernant les Sociétés Co-opératives ont été rejetés à la dernière session du Parlement fédéral.

On peut considérer que cette question des Sociétés coopératives n'est pas enterrée; elle n'est qu'ajournée. L'Association devra la combattre encore dans l'avenir, peut-être dans un avenir très prochain, mais elle pourra le faire encore avec de plus grandes chances de succès, si tous les détailliers veulent bien s'unir et se ranger sous l'égide de leur Association.

Cette Association fait des progrès considérables; nous l'avons déjà démontré. Elle vient d'enregistrer les noms de 42 nouveaux membres dans la Section des Marchands de chaussures de Montréal; aujourd'hui, nous publions le compte-rendu de l'assemblée de formation d'une nouvelle succursale de l'Association, la Succursale Témiscouata.

Les officiers de l'Association, comme on peut le voir, ne restent pas inactifs; c'est aux marchands, à seconder de leur mieux leurs efforts et à aider de tout leur pouvoir les organisateurs qui leur ont délégué ces officiers.

Mais, pour en revenir au sujet du débat, il n'y a pas que les sociétés coopératives, qui soient une menace pour le commerce régulièrement établi. Les porteurs sont une plaie pour tout le commerce de détail; ils vont partout, dans toutes les localités, pénètrent dans les maisons où, avec une tranquillité qu'on voudrait pouvoir louer, ils étalent toutes leurs marchandises, sachant bien qu'ils finiront par intéresser ou par lasser la patience des gens, c'est-à-dire qu'ils arrivent à leur vendre.

Cette engeance pullule maintenant dans toute la province où elle cause le plus grand tort au commerce de la campagne, même dans les endroits les plus reculés.

Tous les marchands détailliers, sans aucune exception voudraient être débarrassés de cette engeance. Il rentre dans le programme de l'Association, de faire amender la loi relative aux porteurs. Que les marchands donnent leur appui à l'Association, afin qu'elle ait plus de force et plus d'autorité pour obtenir de la législature provinciale, les mesures propres à atténuer le mal que causent les porteurs, aux marchands établis.

#### Succursale Témiscouata.

Assemblée d'organisation de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée, tenue à Fraserville, le 8 septembre 1910, sous la présidence de M. J. O. Girard.

Étaient présents:—MM. Emile Breton, J. E. Pineau, J. O. Girard, F. J. Michaud, Arthur L. Pelletier, J. Viel, J. A. Chamberland, etc.

M. Jos. Marchand, l'organisateur, donne quelques explications sur l'Association, fait un résumé du travail déjà accompli par cette Association, et donne lecture des résolutions adoptées à la Convention Provinciale tenue les 20 et 21 juillet 1910 à Montréal. Il fait ensuite lecture de la liste des marchands qui ont signé leur application pour devenir membres, et qui comprend les marchands suivants: MM. Emile Breton, J. E. Pineau, J. O. Girard, Alph. Anctil et F. J. Michaud de Fraserville; MM. Arthur L. Pelletier, Thédée Terriault, L. H. Levasseur, A. E. Thivierge et J. A. Chamberland, de la Rivière du Loup Station; M. Jos. Viel, de Rivière du Loup; MM. J. R. Soucy et C. Eug. Michaud, de l'Isle Verte; M. Pierre Michaud, de L'Épiphanie; MM. Joseph Rioux et Jos. Côté, de Trois Pistoles.

On procéda ensuite à l'élection des Officiers.

Proposé par M. J. Viel, secondé par M. J. A. Chamberland que M. J. O. Girard soit mis en nomination pour la charge de Président de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. Aucune autre nomination n'ayant été faite, M. J. O. Girard est déclaré élu Président pour l'année courante.

Proposé par M. J. E. Pineau, que M. Jos. Rioux soit mis en nomination pour remplir la charge de 1er Vice-Président de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. Aucune autre nomination n'ayant été faite, M. Jos. Rioux est déclaré élu 1er Vice-Président pour l'année courante.

Proposé par M. A. L. Pelletier que M. L. H. Levasseur soit mis en nomination pour remplir la charge de 2ième Vice-Président de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. Aucune autre nomination n'ayant été faite, M. L. H. Levasseur est déclaré élu 2ième Vice-Président pour l'année courante.

Proposé par M. J. A. Chamberland que M. Chs. E. Michaud soit mis en nomination pour remplir la charge de Secrétaire de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. Aucune autre nomination n'ayant été faite, M. Chs. E. Michaud est déclaré élu secrétaire pour l'année courante.

Proposé par M. Jos. Viel que M. J. E. Pineau soit mis en nomination pour remplir la charge de Trésorier de la Succursale Témiscouata de L'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. Aucune autre nomination n'ayant été faite, M. J. E. Pineau est déclaré élu Trésorier pour l'année courante.

Il est ensuite résolu que les cinq Officiers élus, MM. J. O. Girard, Jos. Rioux, L. H. Levasseur, Chs. E. Michaud et J. E. Pineau soient délégués sur le Bureau Provincial pour représenter la Succursale de Témiscouata.

Proposé par M. Jos. Viel, secondé par M. J. E. Pineau qu'une résolution soit adoptée priant le Bureau Provincial de prendre les moyens efficaces pour faire cesser définitivement le commerce fait par les maisons de gros à d'autres personnes que celles reconnues comme marchands. Adopté.

Proposé par M. A. L. Pelletier, secondé par M. E. Breton qu'une résolution soit adoptée appuyant la résolution No. 19 de la Convention provinciale tenue à Montréal les 20 et 21 juillet 1910, re les employés du Gouvernement. Adopté.

Proposé par M. J. A. Chamberland, secondé par M. Chs. E. Michaud que la loi concernant les Cercles Agricoles soit étudiée, et qu'un certain contrôle soit exercé sur les achats de graines de semences faits par les Cercles une fois l'an, et que ces dits Cercles n'étant pas Marchands, ne devraient pas avoir le droit d'acheter autre chose que des graines de semences. Adopté.

Proposé par M. Jos. Viel, secondé par M. J. O. Girard, que, attendu que le commerce fait par la maille et sur catalogues cause un tort considérable à tous les marchands, le Bureau Fédéral et le Bureau Provincial soient priés de prendre tous les moyens nécessaires pour restreindre et si possible, arrêter ce commerce. Adopté.

La Succursale Témiscouata appuie fortement le discours que M. P. J. Côté, de Québec, a prononcé à la Convention Provinciale tenue les 20 et 21 juillet dernier, relativement au colportage dans les campagnes.

Proposé par M. Jos. Viel, secondé par M. J. A. Chamberland qu'une assemblée de la Succursale soit tenue le 1er jeudi de chaque mois à 8 heures p.m., et la séance est levée.

M. L. O. Perrier, ancien chef de la circulation du journal "Le Canada", a été nommé Organisateur des Sections de Commerce de la Succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée.

M. J. A. Gravel a été nommé Secrétaire-Adjoint de la Succursale de Québec de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée.